

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 juin à 11 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

Nombre de membres en service : 10

Nombre de membres présents : 6

Etaient présents (6) : Bernard BATISSON, Alain CHARLET, Marie-Thérèse MARTIN, Andrée SARA-GOSA, Michel SIMAND, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS.

Excusés (4) : Claude ARTAUD, Cathy RAGE, Julien FOUGEROUSE, Delphine RAGE.

Date de convocation : 29 mai 2024

Marie-Thérèse MARTIN, 1^{ère} adjointe, est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR
1. Délibération n°2024-23 : recrutement d'un contrat Parcours Emploi Compétences
2. Délibération n°2024-24 : participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Anthème

La séance du conseil municipal est ouverte à 11h.

Mr Bernard BATISSON vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Recrutement d'un contrat PEC :

Le nouvel agent technique Théo Pirolles peut bénéficier d'un contrat aidé par le biais de la mission locale d'Ambert. Il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le Maire à signer ce type de contrat qui permet de bénéficier de 50 % de prise en charge du salaire sur la base d'un SMIC. + 5 % car il a une RQTH. Une convention sera signée avec la mission locale.

Pour l'instant il est en CDD pour un mois, le contrat PEC prendra effet le 1^{er} juillet pour une durée de 9 mois, renouvelable 6 mois si le gouvernement n'a pas changé d'avis.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le recrutement d'un contrat PEC.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Anthème.

La mairie de Saint-Anthème nous a fait parvenir les coûts de fonctionnement de l'école de Saint-Anthème qui s'élèvent à :

Année scolaire 2021/2022 : 5 enfants soit 6 788.70 euros

Année scolaire 2022/2023 : 7 enfants soit 8 999.27 euros

Pour un total de : 15 787.97 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les coûts des frais de fonctionnement de l'école de Saint-Anthème pour la commune de Saint-Romain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Maire
Bernard BATISSON



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse MARTIN

